

Zeitschrift: Arbido
Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz
Band: - (2016)
Heft: 1: Geist & Geistliches = Esprit & religion = Spirito & clero

Artikel: Fonds ecclésiastiques dans les archives suisses
Autor: Schweizer, Christian / Kegel, Rolf de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-769402>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des églises réformées, protestantes, anglicanes et orthodoxes au-delà de la Suisse. Auparavant, c'était le Chanoine Olivier Roduit qui jouait le rôle de sé-

Les archives ecclésiastiques agissent dans un environnement juridique spécifique.

same et de médiateur au niveau international catholique, l'ancien archiviste et maintenant Prieur de l'Abbaye de St-Maurice au Valais, dont les archives

sont plus anciennes que celles des archives du couvent Saint-Gall – fin du XX^e siècle / début du XXI^e siècle, entièrement rénovées et en réseau à l'échelle internationale depuis 2003.

Pour conclure une question qui vous permet de rêver un peu: que souhaitez-vous pour les archives religieuses en Suisse?

GTAE: Nous nous souhaitons une prise de conscience plus étendue de la valeur des documents d'archives ecclésiastiques à l'intérieur et à l'extérieur des

églises et en particulier auprès du gouvernement fédéral à Berne. Dans les Ordres et les sociétés missionnaires,

Le travail de l'archiviste ecclésiastique signifie le service dans, à et pour la pastorale.

ainsi que dans certains évêchés, la sensibilisation est très développée et elles montrent leur estime par un niveau élevé d'investissements pour l'avenir.

Fonds ecclésiastiques dans les archives suisses

Christian Schweizer, Président groupe de travail «Archives ecclésiastiques» (GTAE) et Rolf De Kegel, Secrétaire

La base de données en ligne «Inventaires ecclésiastiques dans les archives suisses» est un instrument important pour la communication des fonds d'archives ecclésiastiques. Elle est active depuis 2003 et mise à jour de temps à autre. C'est un service de l'AGGA pour l'AAS et le cercle extérieur à l'AAS et à l'AGGA.

Le projet

Les conflits entre Église et État n'ont jamais manqué d'éclater tout au long de l'histoire. Une des conséquences de la

Chaque confession et chaque institution ecclésiastique a ses propres «jardins d'archives».

prise d'influence de l'État dans les affaires de l'Église est entre autres la suppression des couvents et institutions religieuses, dont les archives furent transférées dans les Archives d'État.

Un grand nombre d'organisations d'inspiration religieuse sont apparues aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Certaines n'existent plus aujourd'hui. Lorsque

leurs fonds d'archives subsistent, ils sont le plus souvent conservés dans les services d'archives publiques. Même les organisations religieuses actuellement en activité délèguent en partie la conservation de leurs fonds aux Archives publiques.

De même, les fonds d'archives des institutions ecclésiastiques officielles, ainsi les archives des décanats, ne se

Les archives ecclésiastiques agissent dans un environnement juridique spécifique.

trouvent en partie pas dans les Archives des institutions elles-mêmes. Ceci s'explique par le fait que les diocèses suisses, eu égard à leur organisation décentralisée, ont souvent préféré collaborer avec les services d'archives du lieu pour trouver une solution pragmatique aux problèmes d'archivage.

C'est pour toutes ces raisons qu'une certaine dispersion des archives ecclésiastiques se laisse constater aujourd'hui.

Le Groupe de travail des archives ecclésiastiques, AGGA, a décidé pour cette raison de publier, grâce à un inventaire sous forme électronique dans Inter-

net, des informations sur les fonds ecclésiastiques dans les Archives suisses. Ce

Le travail de l'archiviste ecclésiastique signifie le service dans, à et pour la pastorale.

catalogue fera l'inventaire de fonds qui ne sont actuellement plus conservés auprès de leurs Archives d'origine.

Les fonds des missions représentent un cas particulier. S'ils sont

Utilisation

La base de données peut être utilisée après prise de contact sur <http://www.kirchen.ch/archive/>.

La saisie des fonds se fait de façon indépendante, après attribution d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. Des explications relatives aux différents champs de saisie peuvent être affichées en cliquant deux fois sur le nom des champs.

L'interlocuteur pour le traitement est à l'heure actuelle Stefan Kemmer, directeur des Archives épiscopales de Saint-Gall: archive@kirchen.ch. Pour les questions d'ordre technique et la maintenance, le webmaster de kath.ch est disponible.

certes typiques des archives ecclésiastiques, leur domaine, les missions, reste peu connu. Le projet tient donc aussi compte de ces fonds.

Le Groupe de travail des archives ecclésiastiques est interconfessionnel. Ses membres ont à cœur que le projet puisse faire l'inventaire de fonds d'archives des différentes confessions et communautés religieuses. Le Groupe de travail espère que le projet offrira un fondement pour des entreprises de recherches dans le domaine de l'histoire des Églises et des religions.

Les objectifs visés par le projet sont:

1. un inventaire sommaire des fonds ecclésiastiques qui ne sont plus conservés actuellement dans leurs Archives d'origine;
2. un inventaire sommaire des fonds de missions dans les Archives suisses.

L'unité de description documentaire retenue est le fonds. L'inventaire est conçu comme une source première d'information. C'est pourquoi seules quelques données, essentielles, sont saisies.

L'inventaire est publié à l'adresse www.kirchen.ch/archive. Les données sont saisies directement par les services d'archives concernés via un formulaire en ligne et peuvent être complétées à chaque moment.

Quels fonds d'archives ecclésiastiques sont saisis?

Sont saisis les fonds d'archives d'institutions, groupes et personnes privées issues du domaine ecclésiastique et/ou religieux. Exemples des fonds répertoriés:

- Archives de couvents et instituts religieux

- Archives paroissiales
- Archives de cures
- Archives d'Églises cantonales
- Archives de décanats
- Archives de fédérations, associations et fondations au contexte religieux
- Syndicats chrétiens
- Œuvres d'entraide au contexte religieux
- Legs, fonds d'archives personnelles
- Fonds de mission

Fonds d'archives, qui ne sont pas répertoriés:

- Documents d'origine étatique, concernant des affaires ecclésiastiques.
- Documents produits par l'institution chargée de la saisie (exception: archives des missions).

Contact: archive@kirchen.ch

Evangelische Kirchenarchive in Deutschland: mit Strategie in die Zukunft

Udo Wennemuth, Leiter Verband kirchlicher Archive

Die evangelischen Kirchenarchive in Deutschland sind zusammengeschlossen im Verband kirchlicher Archive. Zusammen mit dem Verband kirchlich-wissenschaftlicher Bibliotheken (VkwB) – dem übrigens auch mehrere Schweizer Bibliotheken angehören – bilden sie die Arbeitsgemeinschaft der Archive und Bibliotheken in der evangelischen Kirche (AABevK).

Die Arbeitsgemeinschaft hatte 2013 beschlossen, ein aktuelles Strategiepapier zu erstellen, um ihre Arbeit den Anforderungen der Zeit, insbesondere dem Medienwandel, gemäss auszurichten. Im Mai 2016 wird die finale Fassung des Strategiepapiers vorgestellt.

Institutioneller Bereich

Das übergeordnete Ziel kirchlicher Archive und Bibliotheken besteht darin,

angesichts des erweiterten Aufgabenspektrums in gleichbleibend hoher Qualität zu arbeiten. Entscheidende Voraussetzungen hierfür sind eine ausreichende Ausstattung mit fachlich qualifiziertem und kontinuierlich weitergebildetem Personal sowie eine entsprechende Anpassung und Ergänzung der räumlichen und technischen Ausstattung. Der Nutzen, den eigene Archive und Bibliotheken für ihre kirchlichen Träger bieten, muss durch kontinuierliche Öffentlichkeitsarbeit verdeutlicht werden. Dazu zählen Dienstleistungen für die eigene Trägerinstitution, Angebote für die interessierte Öffentlichkeit und Präsenz in der Bibliotheks- und Archivlandschaft. Moderne Kommunikationsmethoden unter Einsatz aktueller Technologien sind die dafür notwendigen Werkzeuge. Archive und Bibliotheken müssen zunehmend als Vermittler archiv- und bibliotheksspezifischer Schlüsselkompetenzen in Erscheinung treten (u.a.

Kenntnis der Organisationsstruktur, Auswahlkompetenz, Recherchestrategien, Schriftkenntnis). Das Angebot von Schulungen für externe und interne Nutzerinnen und Nutzer ist dabei ein wichtiges Instrument.

Archive stellen die Erschliessungsinformationen ihrer Bestände online bereit. Langfristig sollen häufig genutzte Quellen digital zur Verfügung stehen. Dazu können digitale Lesesäle oder bereits implementierte Portale genutzt werden. Archive sind frühzeitig in den Einführungsprozess eines Dokumentenmanagementsystems einzubinden. Nur in Kooperation von Archiven mit Verwaltung, Schriftgutverwaltung und IT ist eine spätere Übernahme elektronischer Unterlagen in ein digitales und revisions sicheres Langzeitarchiv nach formulierten Anforderungen gewährleistet.

Bibliotheken garantieren eine gezielte Suche unter kompetenter fachlicher Begleitung gegenüber den oft eher